

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du vendredi 16 juillet 2021

P.V. n° 1

Président : M. André ABLARD
Secrétaire : M. Jean-Luc PHILIPPS
Membres : MM. Jean-Pierre FRANCESCHINI – Francis GALIMI – Jean LAGARRIGUE (visio)

MODALITES DE RECOURS

Les décisions prises par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales peuvent être contestées devant le Tribunal Judiciaire. Au préalable il faudra obligatoirement initier une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la C.S.O.E. (Art. L 141-4 du Code du sport modifié par la Loi n° 2010-626 du 9 juin 2010 – art. 3).

En application des articles 13 à 16 des statuts du District du Var de Football, sis 169 Avenue Charles Marie-Brun – 83130 LA GARDE, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie au siège du District du Var le vendredi 16 juillet 2021 à 10 heures 30, suite à la démission, réceptionnée le 14 juin 2021 au secrétariat du District, de monsieur Pierre **GUIBERT** par application des articles 35 et 36 des statuts de la F.F.F.

La C.S.O.E. a pris connaissance des attributions que lui confèrent les statuts du District.

A – ELECTION DU COMITE DE DIRECTION :

- Lors de sa réunion plénière du 01 juillet 2021 le Comité de Direction propose, à bulletin secret, M. William PONT, Président Délégué qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions de Président. L'élection d'un nouveau Président doit ensuite intervenir au cours de l'Assemblée Générale du district du var fixée au 28 août 2021. Le Comité de Direction propose M. William PONT au poste de Président du District du VAR qui devra faire valoir son éligibilité suite à l'article 4 des statuts de la F.F.F.

- M. Pierre GUIBERT a proposé au Comité de Direction la candidature de M. Alain REVELLO afin de le remplacer en tant que membre au sein de ce Comité de Direction. Ce dernier a accepté cette proposition.

- La commission a noté que cette candidature a été réceptionnée au secrétariat du District, par pli recommandé avec accusé de réception, le 14 juin 2021,

- Elle a vérifié que ce candidat était licencié et domicilié sur le territoire du District, qu'il avait signé sa déclaration de candidature ainsi que sa déclaration individuelle de non-condamnation,

La commission déclare que la candidature de monsieur Alain **REVELLO**, présentée par M. Pierre GUIBERT et le Comité de Direction, pour son élection de membre au Comité de Direction du District du Var de Football à la prochaine Assemblée Générale du district remplit les conditions exigées par les statuts.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales décide, en premier et dernier ressort, que la candidature de monsieur Alain **REVELLO**, présentée par monsieur Pierre GUIBERT et le Comité de Direction, est recevable.

B – ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE MEDITERRANEE.

- la commission a noté avoir reçu une déclaration de candidature en binôme qui a été réceptionnée au secrétariat du District, par pli recommandé avec accusé de réception le 24 juin 2021,

- elle a vérifié que les deux candidats, messieurs André **VITIELLO** (titulaire) et Bruno **GIMENEZ** (suppléant) étaient domiciliés sur le territoire du District,

- elle a pris acte qu'ils répondaient aux exigences statutaires,

- elle constate que chaque candidat avait signé son acte de candidature,

La commission de Surveillance des Opérations Electorales décide, en premier et dernier ressort, que la candidature du binôme est recevable.

La réunion s'est terminée à 11 heures 30.

Le Président : André **ABLARD**
Le Secrétaire : Jean-Luc **PHILLIPS**

